



ALAIN DUFFOURG

SENATEUR DU GERS

MEMBRE DE LA
COMMISSION DE
L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE

PRESIDENT DU GROUPE
D'ETUDES ET DE CONTACT
FRANCE- REPUBLIQUE
POPULAIRE
DEMOCRATIQUE DE COREE

VICE-PRESIDENT DU
GROUPE D'ETUDES VIGNE
ET VIN

Monsieur Pierre MARIOTTI
Président bénévole de l'ADSL 648

32600 L'ISLE JOURDAIN

Auch, le 14 mai 2025

Objet : Suspension des investissements sur la ligne ferroviaire Toulouse-Auch
Réf : 2025/05/14/AD/MTSJ

Monsieur le Président,

Votre courrier du 10 mai 2025, concernant la ligne ferroviaire Toulouse – Auch, a retenu toute mon attention.

Attaché aux services publics dans les zones rurales, j'interrogerai très prochainement, en séance publique au Sénat, le Ministre des Transports sur le financement de l'entretien du réseau ferroviaire et les investissements à venir sur la ligne de voyageurs Toulouse-Auch.

Vous trouverez, ci-joint, la question orale que j'ai déposée, publiée au Journal Officiel le 8 mai 2025.

Je ne manquerai pas de vous faire part de la date de mon intervention.

Demeurant à votre écoute,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Duffourg
Sénateur du Gers

QUESTION ORALE

Suspension des investissements sur la ligne ferroviaire Toulouse-Auch

Question orale n°0519S - 17^e législature

Question de M. DUFFOURG Alain (Gers - UC) publiée le 08/05/2025

M. Alain Duffourg interroge M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports sur le financement de l'entretien du réseau ferroviaire et des investissements à venir sur la ligne de voyageurs Toulouse-Auch.

Le président du conseil départemental du Gers alerte sur le risque d'une suspension des investissements sur cette ligne en raison d'un désaccord résultant des contraintes budgétaires pesant sur les régions, qui a conduit le conseil régional d'Occitanie à suspendre les conventions financières avec SNCF Réseau, dans l'attente d'une redéfinition d'une trajectoire d'investissement soutenable.

Or, si des travaux ne sont pas réalisés au-delà de 2026, les voies ne seront plus conformes pour permettre la circulation des TER. Sans la réalisation de ces travaux indispensables, initialement prévus en 2025, les circulations sur la ligne Toulouse-Auch pourraient être interrompues dès la fin de l'année 2026.

Une telle issue serait inacceptable pour le département du Gers et pour les 9 500 usagers qui empruntent chaque jour cette ligne structurante. Celle-ci joue un rôle majeur dans le désenclavement de ce territoire très rural, le développement économique local et la transition écologique.

Dans un contexte d'affaiblissement des services publics dans les zones rurales, sa remise en cause porterait une atteinte supplémentaire à l'égalité territoriale.

L'organisation du système ferroviaire français dépend de la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire dont l'objectif est d'améliorer le service public ferroviaire. Si les « petites lignes », essentielles pour de nombreux voyageurs et territoires, sont de la responsabilité des régions, l'État s'est engagé à leurs côtés pour leur remise à niveau.

Par conséquent, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour résoudre ce blocage, afin de garantir la continuité du service ferroviaire et l'accessibilité du Gers sur cette ligne et d'assurer le financement des travaux nécessaires à sa modernisation.

Publiée dans le JO Sénat du 08/05/2025 - page 2210

En attente de réponse du Ministère auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports.

Les informations clés

AUTEUR DE LA QUESTION



DUFFOURG Alain

TYPE DE QUESTION

Question orale

MINISTRE INTERROGÉ(E)

M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports

DATE(S) DE PUBLICATION

Question publiée le 08/05/2025

